

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2020

### COMPTE-RENDU

Mmes : BARSSE - BRIQUET – GIRODET – GRUET

Mrs : AUDOUX – BATISSION – BOURDOULEIX – CHARBONNEL – CHEVARIN - MEURINE - ROCCHETTO

Excusé : Néant

Secrétaire de séance : Roger BOURDOULEIX

#### **Séance n° 2**

1. Installation du conseil municipal par Mme Christine MOUILLAUD, Maire sortant
2. Présidence de la séance par Madame Monique BRIQUET, doyen d'âge
3. Election du Maire
  - Candidat au poste : Mr Jean-Claude BATISSION
    - a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
    - b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11
    - c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
    - d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 0
    - e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 11
    - f. Majorité absolue <sup>1</sup> : 6

Monsieur Jean-Claude BATISSION a été proclamé Maire et a été immédiatement installé

#### 4. Désignation du nombre d'adjoints au Maire

Vu l'article L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de la commune d'ISSERTEAUX étant de 11 membres, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser 3 Adjoints.

Vu la proposition de Monsieur le maire de créer 3 postes d'adjoints au Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

**DÉCIDE** de créer 3 postes d'adjoints au maire.

**CHARGE** Monsieur le Maire de procéder immédiatement à l'élection de ces 3 adjoints au maire.

#### 5. Election du 1<sup>er</sup> Adjoint

- Candidat au poste : Mr Roger BOURDOULEIX
-

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 11
- f. Majorité absolue <sup>2</sup> : 6

Monsieur Roger BOURDOULEIX a été proclamé 1<sup>er</sup> Adjoint et a été immédiatement installé

6. Election du 2<sup>ème</sup> Adjoint

- Candidat au poste : Mr Dominique CHARBONNEL

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 11
- f. Majorité absolue <sup>3</sup> : 6

Monsieur Dominique CHARBONNEL a été proclamé 2<sup>ème</sup> Adjoint et a été immédiatement installé

7. Election du 3<sup>ème</sup> Adjoint

- Candidat au poste : Mme Maïté GRUET

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 11
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> : 6

Madame Maïté GRUET a été proclamée 3<sup>ème</sup> Adjoint et a été immédiatement installée

8. Indemnités de fonction du Maire et des Adjoints

Le conseil municipal de la commune d'ISSERTEAUX,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1 ;

---

**Vu la demande formulée le 24 mai 2020 par Monsieur le Maire visant à réduire son indemnité de fonction à un taux inférieur à celui défini par l'article L. 2123-23 du code précité,**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

**Article 1<sup>er</sup>.** - Décide de fixer à compter du 25 mai 2020 le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au taux suivant : 17 % (taux en pourcentage de l'indice maximum de la fonction publique, conformément au barème fixé par l'article L. 2123-23 du code général des collectivités territoriales).

**Article 2.** - Décide de fixer à compter du 25 mai 2020 le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice maximum de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L. 2123-24 du code général des collectivités territoriales :

- 1<sup>er</sup> Adjoint : 6 %
- 2<sup>ème</sup> Adjoint : 6 %.
- 3<sup>ème</sup> Adjoint : 6 %.

**Article 3.** - Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

**Article 4.** - Un tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération en application de l'article L. 2123-20-1 du code général des collectivités territoriales.

#### 9. Désignation des délégués dans les différents syndicats

SYNDICATS	NOMBRE DE DELEGUES	PROPOSITION DELEGUES TITULAIRES	PROPOSITION DELEGUES SUPPLEANTS
SIAEP (Syndicat de l'eau)	2 TITULAIRES	CHARBONNEL Dominique ROCCHETTO Lionel	
SIVOS	2 TITULAIRES	BARSSE Alexandra BRIQUET Monique	
CINE PARC	2 TITULAIRES 2 SUPPLEANTS	AUDOUX Pascal BRIQUET Monique	BATISSON Jean-Claude GIRODET Catherine
PARC LIVRADOIS FOREZ	1 TITULAIRE	CHEVARIN Damien	
SBA (proposition COMCOM)	1 TITULAIRE	Daniel MEURINE	
SIMI	8 DELEGUES	BATISSON Jean-Claude - BOURDOULEIX Roger - BRIQUET Monique - CHARBONNEL Dominique - CHEVARIN Damien - GRUET Maïté - MEURINE Daniel - LAILLIER Sylvie	
COMMUNAUTE DE COMMUNES	1 TITULAIRE 1 SUPPLEANT	BATISSON Jean-Claude	BOURDOULEIX Roger
MISSION LOCALE DE COURNON	1 TITULAIRE 1 SUPPLEANT	BARSSE Alexandra	CHEVARIN Damien
EPF SMAF (proposition COMCOM)	1 TITULAIRE 1 SUPPLEANT	Dominique CHARBONNEL	CHEVARIN Damien
SIEG	1 TITULAIRE 1 SUPPLEANT	BOURDOULEIX Roger	MEURINE Daniel
AICRI	2 TITULAIRES 1 SUPPLEANT	GIRODET Catherine / MONDIERE M.Christine	ROCCHETTO Lionel
CORRESPONDANT DEFENSE	1 TITULAIRE	BATISSON Jean-Claude	